



RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES AU DOUZIÈME CONGRÈS DE L'AFPC-QUÉBEC

**DU 22 AU 24 MAI 2026
AU SHERATON DE SAINT-HYACINTHE**

Sous réserve de ratification par le congrès, les personnes déléguées suivantes ont été désignées membres du Comité des finances.

Présidence

Francesca Dorvilier Présidente, Conseil du district de Montréal

Membres

Ulrich Compaoré Coordonnateur, Conseil québécois des syndicats universitaires

Kristine Leclerc Vice-présidente, Conseil du district de l'Estrie/Bois-Francs

Louis Mallet Président, Conseil du district de Québec

Sabrina Williams Présidente, Conseil du district de la Mauricie

Personnel

Zita Kouakou Adjointe de direction

Patrick Leblanc Conseiller politique et communications

Dans le cadre des préparatifs pour le congrès de l'AFPC-Québec, prévu du 22 au 24 mai, le Comité des finances s'est réuni du 17 au 19 février au bureau régional de l'AFPC à Montréal et le 4 mars en virtuel.

Le Comité tient à remercier Patrick Leblanc, conseiller politique et communications, et Zita Kouakou, adjointe du VPER, qui ont contribué à ses travaux et à la préparation du présent rapport.

Je tiens à remercier également les membres du Comité des finances pour leur travail acharné et leur contribution.

Unanimement, le Comité soumet le présent rapport,

p/a Francesca Dorvilier
Présidente du Comité

/

Sabrina Williams
Vice-présidente du Comité

Table des matières

1	Analyse des états financiers et résultats des exercices 2023, 2024 et 2025 de l'AFPC-Québec et du Fonds de réserve.....	3
2	Année 2026	3
3	Prévisions budgétaires pour le cycle 2027-2029	3
4	Évaluation du coût des résolutions.....	3
	ANNEXE A	4
	ANNEXE B	9
	ANNEXE C	13
	ANNEXE D	15

Les travaux du Comité se sont déroulés comme suit :

1 Analyse des états financiers et résultats des exercices 2023, 2024 et 2025 de l'AFPC-Québec et du Fonds de réserve

Le Comité des finances a examiné l'ensemble des revenus et des dépenses de l'AFPC-Québec et du Fonds de réserve. Cet exercice a permis de faire des corrections à la lumière des montants réellement alloués. (Voir l'annexe A.)

Il est important de mentionner que les états financiers de 2023 et de 2024 ont été audités. (Les rapports d'audit sont présentés dans un document distinct.)

L'audit de l'exercice 2025 est prévu en avril 2026. Les résultats seront communiqués aux membres dès que possible.

2 Année 2026

L'année 2026 étant toujours en cours, elle n'a pas été analysée par le Comité. Les états financiers de 2026 seront audités à la fin de l'exercice et présentés au prochain congrès.

3 Prévisions budgétaires pour le cycle 2027-2029

Sous la direction de la présidence, les membres du comité ont bâti les prévisions budgétaires du cycle 2027-2029, qui seront présentées au congrès.

Par consensus, le Comité des finances a adopté le rapport avec les prévisions budgétaires. Celui-ci sera soumis au vote lors du congrès.

4 Évaluation du coût des résolutions

Le Comité a procédé à l'évaluation du coût des quatre résolutions suivantes, reçues du Comité des résolutions statutaires :

S-3 Formation des comités du congrès
Source : SEI 10004

S-4 Règlement sur la transparence des instances de l'AFPC-Québec
Source : SEI 10004

S-14 Deuxième vice-présidence suppléante
Source : Conseil québécois de l'AFPC-Québec

S-20 Élections des personnes représentant les SLCD aux comités permanents de l'AFPC-Québec
Source : Conseil québécois de l'AFPC-Québec

ANNEXE A

États financiers de 2023, 2024 et 2025

Version non officielle
(La version officielle est le rapport d'audit.)

Résultats financiers de l'AFPC Québec et du Fonds de réserve - cycle 2023 – 2024 2025

		Budget 2023	Réel 2023	Budget 2024	Réel 2024	Budget 2025	Réel 2025	Budget 2026
Revenus AFPC-Québec								
1	Subvention de fonctionnement AFPC	168 840,00 \$	172 863,00 \$	168 863,00 \$	168 863,00 \$	168 863,00 \$	227 161,01 \$	168 863,00 \$
2	Subvention action politique AFPC	33 000,00 \$	63 630,00 \$	50 000,00 \$	50 000,00 \$	50 000,00 \$	- \$	50 000,00 \$
3	AFPC - droits de la personne GE - budget national	4 000,00 \$	5 553,00 \$	4 000,00 \$	6 000,00 \$	4 000,00 \$	10 839,02 \$	4 000,00 \$
4	AFPC - femmes - budget national	11 000,00 \$	20 000,00 \$	11 000,00 \$	16 000,00 \$	11 000,00 \$	12 000,33 \$	11 000,00 \$
5	AFPC - conseils régionaux - budget national	11 000,00 \$	17 048,00 \$	11 000,00 \$	14 400,00 \$	11 000,00 \$	15 161,00 \$	11 000,00 \$
6	AFPC - jeunes - budget national	4 000,00 \$	2 049,36 \$	4 000,00 \$	8 000,00 \$	4 000,00 \$	4 001,00 \$	4 000,00 \$
7	AFPC - communication	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 238,00 \$	5 000,00 \$
8	Intérêts	10 000,00 \$	57 858,02 \$	10 000,00 \$	64 295,03 \$	10 000,00 \$	40 403,75 \$	10 000,00 \$
9	Frais avancés (revenus) (remb. Fonds pour RL, remb. Dir. Femmes)	5 000,00 \$	134 699,24 \$	5 000,00 \$	169 100,79 \$	5 000,00 \$	115 690,22 \$	5 000,00 \$
Total des revenus AFPC-Québec		251 840,00 \$	478 700,62 \$	268 863,00 \$	501 658,82 \$	268 863,00 \$	430 494,33 \$	268 863,00 \$
Revenus Fonds de réserve (FDR)								
10	FDR - SST (pour le compte régional à Québec)	3 571,00 \$	3 571,00 \$	3 571,00 \$	3 571,00 \$	3 571,00 \$	3 571,00 \$	3 571,00 \$
11	FDR - FTQ - remb. Formation SST	100 000,00 \$	143 181,73 \$	100 000,00 \$	192 784,78 \$	100 000,00 \$	182 771,00 \$	100 000,00 \$

Total des revenus FDR	103 571,00 \$	146 752,73 \$	103 571,00 \$	196 355,78 \$	103 571,00 \$	186 342,00 \$	103 571,00 \$
Total des revenus AFPC-Qc + FDR	355 411,00 \$	625 453,35 \$	372 434,00 \$	698 014,60 \$	372 434,00 \$	616 836,33 \$	372 434,00 \$

		Budget 2023	Réel 2023	Budget 2024	Réel 2024	Budget 2025	Réel 2025	Budget 2026
Dépenses AFPC Québec								
1	Rencontres du Conseil québécois	50 000,00 \$	47 008,79 \$	70 000,00 \$	76 995,39 \$	75 000,00 \$	101 458,64 \$	80 000,00 \$
2	Rencontres avec les dirigeant-e-s nationaux	20 000,00 \$	25 955,95 \$	25 000,00 \$	7 262,65 \$	25 000,00 \$	12 839,84 \$	25 000,00 \$
3	Rencontres des comités permanents	6 000,00 \$	287,11 \$	6 000,00 \$	1 699,28 \$	6 000,00 \$	1 717,84 \$	6 000,00 \$
4	Financement des Conseils régionaux (régional)	32 000,00 \$	33 103,20 \$	32 000,00 \$	25 000,00 \$	32 000,00 \$	23 305,70 \$	32 000,00 \$
5	AFPC - Conseils régionaux - budget national	11 000,00 \$	11 752,00 \$	11 000,00 \$	10 800,00 \$	11 000,00 \$	15 857,16 \$	11 000,00 \$
6	Financement de la, du VPER suppléant	4 000,00 \$	2 560,48 \$	4 000,00 \$	- \$	4 000,00 \$	930,75 \$	4 000,00 \$
7	AFPC - Directrice des femmes - budget national des femmes	11 000,00 \$	12 000,00 \$	11 000,00 \$	10 000,00 \$	11 000,00 \$	14 628,56 \$	11 000,00 \$
8	Financement de la directrice et réseau des femmes	10 000,00 \$	12 141,68 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	11 993,92 \$	10 000,00 \$
9	Financement du directeur et réseau des GE (régional)	13 000,00 \$	3 924,93 \$	10 000,00 \$	6 430,39 \$	10 000,00 \$	14 832,30 \$	10 000,00 \$
10	AFPC - droits de la personne GE - budget national	4 000,00 \$	- \$	4 000,00 \$	- \$	4 000,00 \$	- \$	4 000,00 \$

11	Financement de la direction des SLCD	5 000,00 \$	5 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	- \$	10 000,00 \$
12	Financement du CQSU	5 000,00 \$	5 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$
13	AFPC - directeur des jeunes - budget national	4 000,00 \$	2 049,36 \$	4 000,00 \$	2 000,00 \$	4 000,00 \$	5 950,00 \$	4 000,00 \$
14	Financement directeur-riche et réseau des jeunes (régional)	10 000,00 \$	- \$	1 000,00 \$	- \$	5 000,00 \$	1 059,64 \$	9 000,00 \$
15	Financement de la participation au Congrès de la FTQ	23 840,00 \$	14 062,52 \$	- \$	2 641,65 \$	- \$	30 552,92 \$	75 000,00 \$
16	Dons et commandites	6 000,00 \$	5 000,00 \$	6 000,00 \$	5 250,65 \$	6 000,00 \$	5 000,00 \$	6 000,00 \$
17	Communication et autres (non affecté)	5 000,00 \$	1 430,31 \$	5 000,00 \$	7 584,61 \$	5 000,00 \$	3 398,14 \$	5 000,00 \$
18	Frais annuels	100,00 \$	91,86 \$	100,00 \$	- \$	100,00 \$	- \$	100,00 \$
19	AFPC - frais avancés (dépense)	5 000,00 \$	178 334,27 \$	5 000,00 \$	129 201,26 \$	5 000,00 \$	126 443,64 \$	5 000,00 \$
20	Subv. Aux associations de retraités	1 000,00 \$	- \$	1 000,00 \$	- \$	1 000,00 \$	- \$	1 000,00 \$
21	Action politique	33 000,00 \$	30 143,00 \$	50 000,00 \$	48 720,55 \$	50 000,00 \$	3 715,65 \$	50 000,00 \$
22	Projet de formations ad hoc	50 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
23	Vérification comptable	6 000,00 \$	15 434,83 \$	14 500,00 \$	14 759,30 \$	14 500,00 \$	17 558,13 \$	14 500,00 \$
24	Entretien camion AFPC-Québec	- \$	30 724,88 \$	5 000,00 \$	93 757,39 \$	5 000,00 \$	9 572,02 \$	5 000,00 \$
25	Gala méritas	- \$	1 127,12 \$	- \$	1 379,70 \$	5 000,00 \$	4 226,41 \$	- \$
	Total des dépenses AFPC-Québec	314 940,00 \$	437 132,29 \$	294 600,00 \$	473 482,82 \$	308 600,00 \$	415 041,26 \$	387 600,00 \$

		Budget 2023	Réel 2023	Budget 2024	Réel 2024	Budget 2025	Réel 2025	Budget 2026
	Dépenses FDR							
26	FDR remboursement SST incluant le 10000\$ pour le compte régional à Québec	3 571,00 \$	3 571,00 \$	3 571,00 \$	3 571,00 \$	3 571,00 \$	3 571,00 \$	3 571,00 \$
27	FDR - remboursement formation SST	100 000,00 \$	183 061,22 \$	100 000,00 \$	192 784,78 \$	100 000,00 \$	148 339,59 \$	100 000,00 \$
28	FDR - collègue Fonds FTQ	- \$						
	Total des dépenses FDR	103 571,00 \$	186 632,22 \$	103 571,00 \$	196 355,78 \$	103 571,00 \$	151 910,59 \$	103 571,00 \$
	Total des dépenses AFPC-Québec + FDR	418 511,00 \$	623 764,51 \$	398 171,00 \$	669 838,60 \$	412 171,00 \$	566 951,85 \$	491 171,00 \$

Écart	Budget 2023	Réel 2023	Budget 2024	Réel 2024	Budget 2025	Réel 2025	Budget 2026
Revenus - dépenses AFPC-Qc et FDR	(63 100,00) \$	1 688,84 \$	(25 737,00) \$	28 176,00 \$	(39 737,00) \$	49 884,48 \$	(118 737,00) \$

ANNEXE B

Prévisions budgétaires pour le cycle 2027-2029

Tableau 1

Revenus AFPC-Québec		Budget 2027	Budget 2028	Budget 2029	Total pour le triennat
1	AFPC – subvention de fonctionnement	222 433,00 \$	222 433,00 \$	222 433,00 \$	667 299,00 \$
2	AFPC – subvention d'action politique¹	- \$	- \$	- \$	- \$
3	AFPC – financement des comités régionaux des droits de la personne	10 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	30 000,00 \$
4	AFPC – financement des comités régionaux des femmes	16 000,00 \$	16 000,00 \$	16 000,00 \$	48 000,00 \$
5	AFPC – financement des conseils de district	16 000,00 \$	16 000,00 \$	16 000,00 \$	48 000,00 \$
6	AFPC – financement des comités régionaux des jeunes	6 000,00 \$	6 000,00 \$	6 000,00 \$	18 000,00 \$
7	AFPC – communications	5 238,00 \$	5 238,00 \$	5 238,00 \$	15 714,00 \$
8	Intérêts	30 000,00 \$	30 000,00 \$	30 000,00 \$	90 000,00 \$
9	Partenaires	25 000,00 \$	25 000,00 \$	25 000,00 \$	75 000,00 \$
10	Revenus non affectés	2 000,00 \$	2 000,00 \$	2 000,00 \$	6 000,00 \$
Total des revenus AFPC-Québec		332 671,00 \$	332 671,00 \$	332 671,00 \$	998 013,00 \$

Revenus Fonds de réserve (FDR)					
11	FDR – Comité régional SST	3 571,00 \$	3 571,00 \$	3 571,00 \$	10 713,00 \$
12	FDR – FTQ – remboursement formation SST	100 000,00 \$	100 000,00 \$	100 000,00 \$	300 000,00 \$
Total des revenus FDR		103 571,00 \$	103 571,00 \$	103 571,00 \$	310 713,00 \$
Total des revenus anticipés AFPC-Québec + FDR		436 242,00 \$	436 242,00 \$	436 242,00 \$	1 308 726,00 \$

Le tableau 1 présente les prévisions de revenus pour le prochain cycle. La principale source de revenus provient de la subvention de l'AFPC, qui s'élève à 222 433 \$ par année. Le poste budgétaire concernant les intérêts est établi en fonction des surplus détenus à la Caisse, selon un taux d'intérêt revu à la baisse pour ce cycle.

Le poste Partenaires repose sur notre entente avec Beneva, qui verse une prime de référencement pour chaque demande de soumission d'assurance effectuée avec notre code partenaire.

Enfin, les postes budgétaires en gris représentent des revenus versés à l'AFPC-Québec par l'AFPC et destinés au fonctionnement de différents comités régionaux. Vous retrouverez les postes correspondants dans les prévisions de dépenses à la page suivante.

Tableau 2

Dépenses AFPC-Québec		Budget 2027	Budget 2028	Budget 2029	Total pour le triennat
1	Rencontres du Conseil québécois	100 000,00 \$	100 000,00 \$	100 000,00 \$	300 000,00 \$
2	Rencontres avec les dirigeantes et dirigeants nationaux	25 000,00 \$	25 000,00 \$	25 000,00 \$	75 000,00 \$
3	Rencontres des comités permanents	3 000,00 \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$	9 000,00 \$
4	Financement des conseils de district (régional)	32 000,00 \$	32 000,00 \$	32 000,00 \$	96 000,00 \$
5	AFPC – financement des conseils de district	16 000,00 \$	16 000,00 \$	16 000,00 \$	48 000,00 \$
6	Financement de la VPER suppléante	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	7 500,00 \$
7	AFPC – financement des comités régionaux des femmes	16 000,00 \$	16 000,00 \$	16 000,00 \$	48 000,00 \$
8	Financement de la directrice et du réseau des femmes	10 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	30 000,00 \$
9	Financement de la direction et du réseau des GE (régional)	10 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	30 000,00 \$
10	AFPC – financement des comités régionaux des droits de la personne	10 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	30 000,00 \$
11	Financement de la direction des SLCD	10 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	30 000,00 \$
12	Financement du CQSU	10 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	30 000,00 \$
13	AFPC – financement des comités régionaux des jeunes	6 000,00 \$	6 000,00 \$	6 000,00 \$	18 000,00 \$
14	Financement de la direction et du réseau des jeunes (régional)	10 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	30 000,00 \$
15	Financement de la participation au congrès de la FTQ	- \$	25 000,00 \$	50 000,00 \$	75 000,00 \$
16	Dons et commandites	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	15 000,00 \$
17	Communications et autres (non affecté)	5 238,00 \$	5 238,00 \$	5 238,00 \$	15 714,00 \$
18	Frais annuels	100,00 \$	100,00 \$	100,00 \$	300,00 \$
19	AFPC – Dépenses non affectées	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	15 000,00 \$
20	Subv. aux associations de retraités¹				
21	Action politique¹				
22	Vérification comptable	20 000,00 \$	20 000,00 \$	20 000,00 \$	60 000,00 \$
23	Entretien du camion de l'AFPC-Québec	10 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	30 000,00 \$
24	Gala méritas	- \$	5 000,00 \$	- \$	5 000,00 \$
Total des dépenses AFPC-Québec		305 838,00 \$	335 838,00 \$	355 838,00 \$	997 514,00 \$
Dépenses FDR		Budget 2027	Budget 2028	Budget 2029	Total pour le triennat
24	FDR – Comité régional SST	3 571,00 \$	3 571,00 \$	3 571,00 \$	10 713,00 \$
25	FDR – remboursement formation SST	100 000,00 \$	100 000,00 \$	100 000,00 \$	300 000,00 \$
26	FDR – collège Fonds FTQ¹				- \$
Total des dépenses FDR		103 571,00 \$	103 571,00 \$	103 571,00 \$	310 713,00 \$
Total des dépenses anticipées AFPC-Québec + FDR		409 409,00 \$	439 409,00 \$	459 409,00 \$	1 308 227,00 \$

Le tableau 2 présente les prévisions de dépenses pour le prochain cycle. La principale source de dépenses est liée aux rencontres du Conseil québécois.

Vous remarquerez également que les postes budgétaires en gris correspondent à ceux qui se retrouvent dans le tableau 1.

Note 1 : Ces postes budgétaires font maintenant partie des états financiers nationaux (Action politique – 300 000 \$ par cycle) ou n’ont pas été utilisés durant le cycle précédent (Subventions aux associations des personnes retraitées).

Tableau 3

Écart	Budget 2027	Budget 2028	Budget 2029	Total pour le triennat
Revenus anticipés - dépenses anticipées (AFPC-Québec et FDR)	26 833,00 \$	(3 167,00) \$	(23 167,00) \$	499,00 \$

Le tableau 3 présente le résultat des prévisions pour le cycle. L’année 2029 affiche un déficit de 23 167 \$, puisque c’est l’année où nous participerons au congrès de la FTQ. Il s’agit d’une dépense ponctuelle importante, car une vingtaine de membres y prendront part. Le cycle dans son ensemble, quant à lui, présente un résultat positif.

ANNEXE C

Coût estimé des réunions du Conseil québécois

AFPC-Québec

ESTIMATION DES COÛTS – Réunions du Conseil québécois

		PRÉSENTIEL	VIRTUEL
	Nombre de personnes par réunion	14	
	Nombre de jours de réunion (y compris le temps de déplacement)	4	2
	Nombre de nuitées	3	
Item	Coût par jour	Total	
Transport (kilométrage + stationnement, train ou autobus)		500,00 \$	
Perte de salaire	330,00 \$	1 320,00 \$	660,00 \$
Déjeuner	29,05 \$	116,20 \$	
Dîner	29,60 \$	118,40 \$	
Souper	60,75 \$	243,00 \$	
Faux frais	25,00 \$	100,00 \$	
Hébergement	300,00 \$	900,00 \$	
	<i>Sous-total par personne</i>	<i>3 297,60 \$</i>	<i>660,00 \$</i>
	<i>Sous-total</i>	<i>46 166,40 \$</i>	<i>9 240,00 \$</i>
Salle (dans les hôtels, y compris une pause-café)	1 000,00 \$	4 000,00 \$	
	<i>Sous-total par réunion</i>	<i>50 166,40 \$</i>	<i>9 240,00 \$</i>
	Nombre de réunions pour la période	2	1
	Total	100 332,80 \$	9 240,00 \$
			109 573,00 \$

ANNEXE D

Résolutions traitées par le Comité

Statuts S-3

Titre : FORMATION DES COMITÉS DU CONGRÈS DE
L'AFPC-QUÉBEC
Source : SEI 10004
Langue de départ : FRANÇAIS

ATTENDU QUE les statuts et règlements de l'AFPC-Québec sont muets quant à la composition des comités du congrès;

ATTENDU QUE la vie démocratique de notre organisation gagnerait à clarifier le mandat et la composition de ces comités :

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC-Québec adopte le nouveau règlement suivant :

Nouveau règlement – COMITÉS DU CONGRÈS

1. Au moins quatre-vingt-dix (90) jours civils avant la date inaugurale d'un congrès triennal de l'AFPC-Québec, le Conseil québécois nomme les comités nécessaires à la conduite des affaires du congrès.
2. Il y a trois (3) comités permanents :
 - a. Statuts;
 - b. Finances;
 - c. Résolutions générales.
3. Les comités se réunissent au moins soixante (60) jours civils avant la date inaugurale d'un congrès triennal de l'AFPC-Québec. Les rapports des comités sont fournis aux déléguées et délégués au moins trente (30) jours civils avant le congrès.
4. La vice-présidence exécutive régionale recommande les délégué-e-s à attribuer à chaque comité du congrès, sous réserve de l'approbation du Conseil québécois.
5. Les comités du congrès sont constitués comme suit :
 - a. Les dirigeantes ou dirigeants du Conseil québécois, sauf la vice-présidence exécutive régionale; et
 - b. Deux (2) personnes déléguées élues par chaque conseil de district actif.
6. La vice-présidence exécutive régionale a le pouvoir exclusif d'allouer les résolutions du congrès aux comités du congrès.
7. Mandat pour les congrès de l'AFPC-Québec
 - a. Les comités feront une recommandation d'acceptation ou de rejet aux délégué-es de toutes les résolutions soumises pour leur considération. L'unanimité, si unanimité il y a, est notée;
 - b. Les comités ne devront pas rédiger eux-mêmes ou présenter de nouvelles résolutions dans leurs rapports;
 - c. Chaque comité devra présenter un rapport écrit;

- d. Les décisions en comité seront par voix majoritaire; le président ou la présidente du comité aura le vote prépondérant en cas d'égalité;
- e. Le comité pourra recommander le fusionnement de plusieurs résolutions similaires dans une. Il devra rédiger la résolution mixte;
- f. Le comité pourra recommander l'acceptation d'une ou de plusieurs résolutions semblables et le rejet d'autres, donnant comme raison que l'intention est contenue dans la résolution recommandée;
- g. Les comités peuvent recommander la séparation des résolutions en deux ou plusieurs résolutions, et doivent eux-mêmes produire ainsi les résolutions divisées;
- h. Tout au cours de son travail, le comité ne pourra, en recommandant la fusion de plusieurs résolutions, en séparant une résolution ou en réécrivant une résolution, en changer la teneur soit en y diminuant l'importance ou en lui donnant davantage. L'intention ou les effets doivent demeurer les mêmes que dans la résolution originale. Pour plus de clarté et pour les besoins de la traduction seulement (en consultation avec la section locale d'où provient la résolution), le Comité peut reformuler les résolutions, pourvu que cette reformulation ne diminue ni n'augmente l'intention et la ligne de force d'ensemble de la résolution initiale;
- i. Le comité devra clairement identifier toutes les résolutions qui ont été combinées, divisées ou incorporées dans une résolution mixte;
- j. Lorsqu'une résolution aura un effet sur le travail d'un autre comité, un contact immédiat devra être fait avec le comité en question;
- k. Le président ou la présidente du comité présentera les résolutions au congrès selon l'ordre de priorité qui aura été établi par les membres de son comité. L'ordre de priorité tiendra compte de la reconnaissance des résolutions sur lesquelles une dissidence a été consignée.

Évaluation des coûts :

Les frais liés au congrès régional triennal et aux comités précongrès relèvent du national. Le Comité précongrès des finances considère donc qu'il n'y a aucun coût pour cette résolution.

Statuts S-4

Titre : RÈGLEMENT SUR LA TRANSPARENCE DES
INSTANCES DE L'AFPC-QUÉBEC
Source : SEI 10004
Langue de départ : FRANÇAIS

ATTENDU QUE la transparence est nécessaire au bon fonctionnement d'une organisation démocratique;

ATTENDU QUE les enjeux liés à la transparence de notre organisation sont régulièrement soulevés par les membres;

ATTENDU QUE les résolutions favorisant la transparence des instances adoptées lors de précédent congrès n'ont pas permis de corriger les problèmes d'accès aux procès-verbaux des instances de l'AFPC-Québec :

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC-Québec modifie le Règlement 12 pour qu'il se lise comme suit :

Règlement 12 – Transparence des instances de l'AFPC-Québec

1. L'AFPC-Québec s'assure que les procès-verbaux du Conseil québécois sont accessibles sur le site Internet de l'AFPC-Québec et envoyés à chaque section locale dans les trente (30) jours suivant leur adoption;
2. L'AFPC-Québec s'assure que les procès-verbaux de chacune des instances de l'AFPC-Québec (comités régionaux, conseils de district) sont accessibles sur le site Internet de l'AFPC-Québec et envoyés à chaque section locale dans les quarante (40) jours suivant leur adoption;
3. L'AFPC-Québec s'assure que le compte rendu complet de tout congrès est accessible sur le site Internet de l'AFPC-Québec et envoyé à chaque section locale dans les ~~quatre-vingt-dix (90)~~ **cent cinquante (150)** jours;
4. L'AFPC-Québec s'assure que, suite à tout changement aux directives, politiques, règlements et procédures de l'AFPC-Québec, celles-ci sont actualisées et subséquemment envoyées aux sections locales dans un délai n'excédant pas ~~dix (10)~~ **trente (30)** jours;
5. L'AFPC-Québec s'assure que les avis de convocation aux réunions **régulières** de chacune des instances de l'AFPC-Québec (comités régionaux, conseils de districts) sont publiés sur le site Internet de l'AFPC-Québec et envoyés à chaque section locale concernée au moins quatorze (14) jours avant chaque réunion;

Évaluation des coûts :

Le Comité prévoit des coûts potentiels pour cette résolution, notamment :

- frais de traduction;
- frais liés à la capacité de stockage du site Web;
- ressources humaines nécessaires pour la mise à jour du site Web;
- formation pour rédaction de procès-verbaux respectant la confidentialité;

Toutefois, les dépenses associées aux actions prévues relèvent du national. Le Comité précongrès des finances estime donc qu'aucun coût n'est à prévoir pour l'AFPC-Québec.

Statuts S-14

Titre : DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENTE SUPPLÉANTE
Source : CONSEIL QUÉBÉCOIS DE L'AFPC-QUÉBEC
Langue de départ : FRANÇAIS

CONSIDÉRANT la volonté de bien préparer la relève;

CONSIDÉRANT qu'une bonne manière de préparer la relève est d'impliquer les personnes élues afin qu'elles soient minimalement au courant des dossiers courants qui sont traités dans la région;

CONSIDÉRANT la nécessité de préparer la seconde suppléance pour les fonctions qu'elle pourrait être appelée à remplir :

IL EST RÉSOLU de remplacer le second paragraphe du statut 4, article 1 b) par le texte suivant :

À moins d'y être élue autrement, la seconde suppléance ne siège au Conseil québécois qu'à titre d'observatrice. Son rôle principal est de remplacer la première suppléance ou la VPER en cas de vacance de ces postes. Advenant que la seconde suppléance devienne vacante, celle-ci demeure vacante jusqu'au prochain congrès régional triennal. La seconde suppléance siège à l'un des comités permanents de l'AFPC-Québec.

Évaluation des coûts

Le Comité estime le coût journalier d'une personne supplémentaire à 815 \$ pour les rencontres en présentiel qui comprennent un déplacement et une nuitée.

Statuts S-20

Titre : ÉLECTIONS DES PERSONNES REPRÉSENTANT LES
SLCD AUX COMITÉS PERMANENTS DE L'AFPC-
QUÉBEC

Source : CONSEIL QUÉBÉCOIS DE L'AFPC-QUÉBEC

Langue de départ : FRANÇAIS

CONSIDÉRANT QUE le statut 6 ne prévoit pas l'élection d'une représentation des SLCD au comité d'action politique, même si c'est la pratique actuelle;

CONSIDÉRANT la lourdeur du texte actuel :

IL EST RÉSOLU DE remplacer le statut 6, articles 3 l), m) et n) par :

« l) élit les représentants ou les représentantes des SLCD du Québec qui siégeront aux comités permanents de l'AFPC-Québec. Ces personnes seront élues par les personnes déléguées des SLCD ayant droit de vote au congrès triennal de l'AFPC-Québec; »

Évaluation des coûts

Pour les deux comités permanents (finances et SST) qui relèvent du budget régional, la pratique est déjà en place, donc aucun coût supplémentaire ne serait engendré. À l'instar du Comité d'éducation, les réunions du Comité d'action politique sont prélevées à même un poste budgétaire national.